

## FCPI Santé & Digital

### Informations financières au 30/06/2024

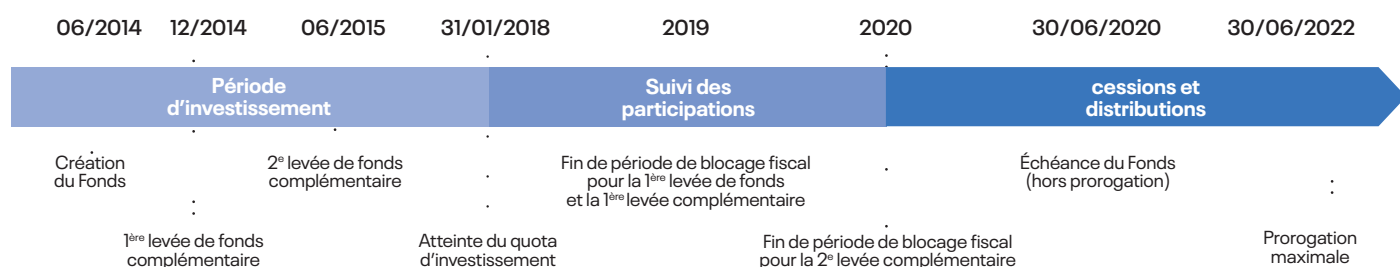
#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Codes ISIN	Part A (IR) - FR0011753839 / Part B (ISF) - FR0011753805
Région d'investissement	Europe
Taux de réduction fiscale	18% IR ou 50% ISF
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Rachats de parts	Pas de rachat possible
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2024	11
Statut	Depuis le 30/06/2022 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2024 (distributions incluses)	530,72€
Performance depuis l'origine	+ 6,14%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus <sup>(1)</sup>	+112,29%

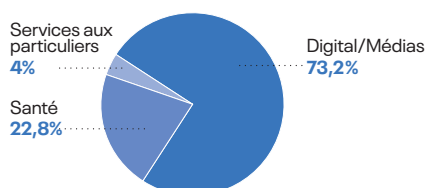
#### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
15/06/2022	75,00€	15%
31/05/2023	70,00€	14%

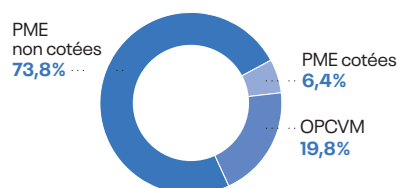
#### HORIZON D'INVESTISSEMENT



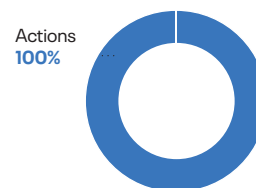
#### RÉPARTITION SECTORIELLE



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



La performance du Fonds a vocation à évoluer en regard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

<sup>(1)</sup> Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds <sup>(2)</sup>
Smartline Systems - Get Quanty	Solution de retargeting B to B et de génération de leads	Île-de-France	10%
i-Demenager	Plateforme digitale d'intermédiation permettant d'évaluer le coût d'un déménagement	Île-de-France	6,8%
Intuilab	Édition de logiciels	Occitanie	6,2%
Adveez	Géolocalisation d'objets	Occitanie	5,6%
Robocath	Plateforme robotique permettant aux praticiens d'effectuer des angioplasties coronaires en contrôlant le cathéter	Normandie	4,8%
Autres			10,5%

<sup>(2)</sup> calculé sur les souscriptions initiales.

## PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Spinevision	Développement de produits destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale	2016	Moins de 1x
Sequoiasoft	édition de logiciels pour les acteurs de l'hébergement et de la restauration	2019	Entre 1,5 et 2x
Robocath	Plateforme robotique permettant aux praticiens d'effectuer des angioplasties coronaires en contrôlant le cathéter	2020	Entre 4 et 4,5x
Médicréa	Implants orthopédiques	2020	Entre 1 et 1,5x
EOS Imaging	Imagerie médicale	2021	Moins de 1x
Proximis	Édition de solutions web-to-store et multicanales à destination des marques et enseignes disposant d'un réseau physique de boutiques	2021	Entre 2 et 2,5x
Unow	Plateforme de formation en ligne	2021	Entre 1 et 1,5x
StaffMe	Plateforme de mise en relation entre entreprises et jeunes indépendants	2022	Entre 1 et 1,5x
Imactis	Radiologie interventionnelle assistée par ordinateur	2023	Entre 1 et 1,5x
Yuva	Facilitateur de e-commerce qui connecte les marques et les marketplaces	2023	Moins de 0,5x

## VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
Année de création	Grandeur constatée	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2014	VL + distributions	442,88€	404,19€	379,66 €	370,68 €	470,34 €	518,61 €	505,85 €	511,91 €	530,72 €
	Montant des frais	29,66€	29,79€	29,80 €	44,25 €	91,21 €	145,41 €	159,22 €	160,40 €	161,16 € <sup>(3)</sup>

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

<sup>(3)</sup> Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le Fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élèvent toutefois à 161,22€.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2024, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds est en plus-value de 219 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 24 PME a réalisé depuis sa création 12 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value a permis de couvrir les effets de 3 défaillances rencontrées dans le secteur de la santé et du digital. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre enregistrent, quant à eux, une plus-value latente de 132 € par part.

La valeur liquidative du Fonds est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres des sociétés Adveez et Visiativ (accompagnement de la transformation numérique des entreprises) ont été revalorisés pour tenir compte des négociations de sortie en cours.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie :

- **Adveez** : en 2021, la société a confirmé sa capacité à doubler son chiffre d'affaires, tant grâce à ses activités aéroportuaires qu'au travers d'une diversification. Elle a confirmé ces performances en 2022, avec une forte croissance et un niveau de rentabilité en progression. Début 2022, Adveez était arrivée à un point avancé dans des négociations en vue d'une cession avec un groupe américain. Aujourd'hui cette transaction n'est plus d'actualité, mais Adveez et l'équipe de gestion sont en discussion avec un nouvel acquéreur potentiel, ce qui pourrait entraîner une cession des titres avant la fin d'année 2024.

- **Adechotech** : le management avait lancé une levée de fonds qui avait pour objet de financer l'activité ainsi que la sortie des investisseurs mais la trésorerie de la société reste tendue. Une offre a été faite avec prise en compte d'un complément de prix de cession mais le dirigeant ne dispose pas des fonds nécessaires pour accepter cette offre. Cette dernière est en cours d'analyse.

- **Fineheart** : Les premiers essais cliniques sur patient humain sont intervenus à la fin de l'année 2023 avec succès. Les modalités d'une liquidité totale ou partielle des titres restent à déterminer. Une demande de sortie anticipée a donc été transmise au management de la société.

- **i-Demenager** : Le nouveau processus de cession mis en œuvre en 2024 n'a amené que des offres décevantes malgré plus d'une centaine d'acquéreurs potentiels contactés. Une proposition de rachat des titres des investisseurs financiers par la société va être explorée à partir de la rentrée de septembre. La société étant rentable, elle devrait pouvoir s'endetter et ainsi financer ce rachat.

- **Intuilab** : Un processus de cession avait été initié en 2023 afin de permettre une cession des titres sur l'année 2024. Toutefois, l'opération a été abandonnée pour des raisons techniques, et notamment un désalignement des intérêts des dirigeants. Un recrutement a été lancé pour remplacer les deux dirigeants actuels et relancer l'image de la société. La société de gestion envisage une sortie définitive des titres dans les 2 ans.

- **Groupe M Services** : L'endettement reste significatif, et la recherche de liquidité est toujours difficile. Un nouveau plan de remboursement a été renégocié sur la fin d'année 2023 et les perspectives de liquidité se préciseront qu'après une réduction de l'endettement.

- **Robocath** : La montée en puissance commerciale de l'entreprise se met en œuvre : une première vente a été conclue avec un centre de formation médicale et plusieurs négociations avancent favorablement. Il en va de même des partenariats de distribution. Coté R&D, la société poursuit son travail d'amélioration et d'adaptation du robot R-One dans la perspective de la certification FDA (USA) et des prochaines générations de robots. Une levée de fonds de 40 M€ a été réalisée en 2020. Une seconde tranche d'investissement devrait intervenir après l'atteinte de certaines milestones, qui devrait permettre la liquidité des titres du Fonds.

- **Smartline Systems** : La société a été placée en procédure de sauvegarde en mai 2024. Son plan de sauvegarde a été validé par le tribunal de commerce, la société n'est donc plus en risque de redressement judiciaire. Après une restructuration au niveau des équipes, les dépenses se sont réduites mais une réelle croissance et des discussions constructives sont attendues pour faire avancer la liquidité de la ligne.

- **Visiativ** : les titres de cette société ont fait l'objet d'une cession totale en plus-value sur le mois de septembre.

Aucune distribution n'est envisagée à court terme.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

## M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028